

Unités constitutives du diplôme

Unités professionnelles

Unité U1 – approvisionnement et organisation du service

C1 Organiser	C1.1 Dresser une liste des besoins (denrées et produits) pour la remise en état des stocks journaliers				
	C1.2 Planifier son travail				
	C1.3 Organiser et gérer son rang				

C3 Contrôler	C3.1 Réceptionner les marchandises				
	C3.2 Effectuer un contrôle visuel (quantité, état des emballages, aspect général) des produits, des denrées et des boissons réceptionnés				

Savoirs associés →	S1	S2	S3	S4
---------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

S1 – technologie de service
S2 – sciences appliquées
S3 – communication et vente
S4 – connaissance de l'entreprise et de son environnement

Relations fondamentales	
Relations secondaires	

Unité U2 – production du service des mets et des boissons

C2 Réaliser	C2.1 Effectuer les tâches de nettoyage des locaux du mobilier et du matériel													
	C2.2 Effectuer la mise en place des tables en fonction de situations précises													
	C2.3 Assurer le service des mets et réaliser préparations simples : découpages, filetages et finitions													
	C2.4 Assurer le service des boissons froides et des boissons chaudes au restaurant et au bar													
	C2.5 Débarrasser correctement les tables pendant et à la fin du service													
	C2.6 Rédiger ou éditer la facture et les divers documents de caisse journaliers													
	C2.7 Présenter la facture au client et assurer l'encaissement avec les divers modes de paiement													
C3 Contrôler	C3.3 Contrôler les factures clients et les encaissements													
C4 Communiquer et vendre	C4.1 Accueillir le client, l'installer et assurer le suivi jusqu'à son départ													
	C4.2 Prendre la commande													
	C4.3 Assurer en permanence la satisfaction du client													
	C4.4 Présenter commercialement la facture													
	C4.5 Prendre congé du client													
Savoirs associés →		S1	S2	S3	S4									
↑		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">S1 – technologie de service</td> <td rowspan="4" style="background-color: #808080;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">S2 – sciences appliquées</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">S3 – communiquer et vente</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">S4 – connaissance de l'entreprise et de son environnement</td> </tr> </table>		S1 – technologie de service		S2 – sciences appliquées	S3 – communiquer et vente	S4 – connaissance de l'entreprise et de son environnement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Relations fondamentales</td> <td style="background-color: #808080;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Relations secondaires</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </table>		Relations fondamentales		Relations secondaires	
S1 – technologie de service														
S2 – sciences appliquées														
S3 – communiquer et vente														
S4 – connaissance de l'entreprise et de son environnement														
Relations fondamentales														
Relations secondaires														

Unité U3 – communication et commercialisation

C4 Communiquer et vendre	C4.1 Accueillir le client, l'installer et assurer le suivi jusqu'à son départ				
	C4.2 Prendre la commande				
	C4.3 Assurer en permanence la satisfaction du client				
	C4.5 Prendre congé du client				

Savoirs associés →	S1	S2	S3	S4
---------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------



S1 – technologie de service
S2 – sciences appliquées
S3 – communiquer et vente
S4 – connaissance de l'entreprise et de son environnement

Relations fondamentales	
Relations secondaires	

Unités générales

UG1 – français et histoire-géographie

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et des compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (*BO* hors série n° 5 du 29 août 2002).

UG2 – mathématiques-sciences

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et des compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (*BO* hors série n° 5 du 29 août 2002).

UG3 – éducation physique et sportive

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, des connaissances et des compétences établis par l'arrêté du 25 septembre 2002 (*BO* n° 39 du 24 octobre 2002).

UG4 – langue vivante

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, des compétences et des savoir-faire établis par l'arrêté du 8 juillet 2003 (*BO* hors série n° 4 du 24 juillet 2003).